La production de trocas aux Îles Salomon, de 1953 à 2006

Ferral Lasi[1]

Introduction

Le troca (*Trochus niloticus*) est une ressource importante des collectivités côtières des Îles Salomon. Il est facile à récolter et non périssable, une qualité essentielle dans les zones rurales où les installations d'entreposage et les services de transport sont déficients ou irréguliers. Le troca est exploité à des fins commerciales principalement pour sa coquille nacrée, qui sert à confectionner des boutons de grande qualité pour l'industrie de la mode. Par ailleurs, sa chair constitue un aliment très apprécié des Salomonais.

Au cours des années 1950, avant l'établissement de la pêche thonière commerciale aux Îles Salomon, le troca arrivait au deuxième rang des produits d'exportation du pays après le coprah (Pel, 1956). Toutefois, l'émergence de la pêche thonière et d'autres secteurs d'activité comme les plantations de palmiers à huile et l'extraction minière, au cours des années 1970 et 1990, l'a relégué à un rang inférieur. Malgré tout, il représentait toujours plus de 50 % de la valeur de l'ensemble des exportations de produits de la mer autres que les poissons entre 1985 et 1990 (Richards *et al.*, 1994), et il demeure toujours une source importante de revenus pour les collectivités rurales côtières qui n'ont pas d'autres activités génératrices de revenus. Entre 2001 et 2006, les prises ont atteint en moyenne 108 ± 73 tonnes ; elles ont été effectuées principalement dans quatre provinces : Choiseul, Occidentale, Isabel et Malaita (fig. 1). En 2006, les prises ont atteint 132 t et leur valeur a été estimée à 5,5 millions de dollars des Îles Salomon (SBD), soit 785 000 dollars des États-Unis (USD).

Production historique

Les données recueillies au cours des années 1990 donnent à conclure que les récoltes récentes de trocas sont très inférieures à la production potentielle à cause d'une surexploitation de la ressource. Adams *et al.* (1992) ont calculé des densités moyennes de trocas inférieures à 20 coquillages par hectare au voisinage de Gizo et de Rendova, dans la province Occidentale, valeurs très en deçà des densités d'environ 100–300 coquillages par hectare typiques des stocks exploités de façon optimale (Adams *et al.*, 1992; Foale, 1998). Des enquêtes exhaustives réalisées dans la région du Nggela occidental par Foale (1998) ont également observé des densités relativement faibles de trocas (densité maximale de 40–75 coquillages par hectare). Étant donné l'absence d'autres enquêtes de ce type, il n'a pas été possible d'évaluer le degré de surexploitation ailleurs dans le pays. Toutefois, la présente étude utilise les données d'exportation historiques pour établir les conditions d'exploitation du troca à partir de 1953.

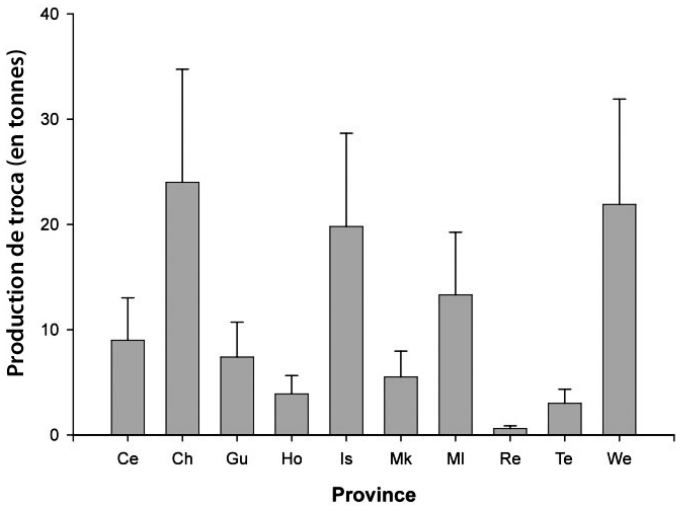

Figure 1. Production annuelle moyenne de trocas par province, de 2000 à 2006. Ce = Centrale, Ch = Choiseul, Gu = Guadalcanal, Ho = Honiara, Is = Isabel, Mk = Makira, Ml = Malaita, Re = Renbel, Te = Temotu et We = Occidentale. Les barres verticales représentent l'écart-type.

Nos sources de données comprennent : 1) une enquête sur les ressources marines des Îles Salomon réalisée par Pel (1956) et portant sur la période 1953–1955 ; 2) un rapport national préparé par Leqata (1997) en vue d'un atelier régional sur le troca organisé au début des années 1990 et portant sur la période 1972–1989 ; 3) des articles de Richards *et al.* (1994) ; 4) une base de données du WorldFish Center (inédite) portant sur les exportations de 1990 à 2004 ; 5) des données

1. À la date de rédaction de cet article (milieu de 2009), l'auteur travaillait pour le projet PROCFish de la CPS à titre de chargé d'études (ressources récifales). Il est aujourd'hui employé par le Ministère des pêches et des ressources marines des Îles Salomon. Courriel : flasi@fisheries.gov.sb

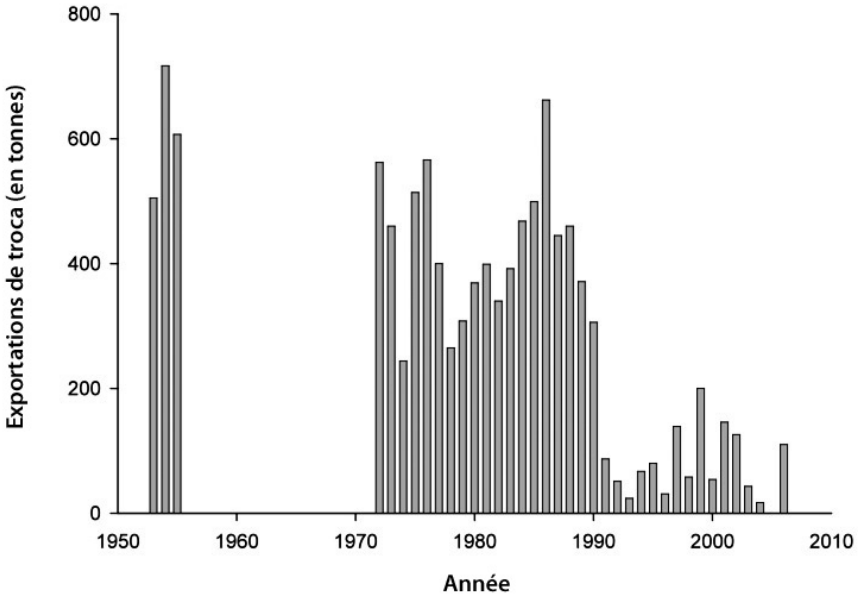

Figure 2. Production annuelle de trocas aux Îles Salomon de 1953 à 2006.

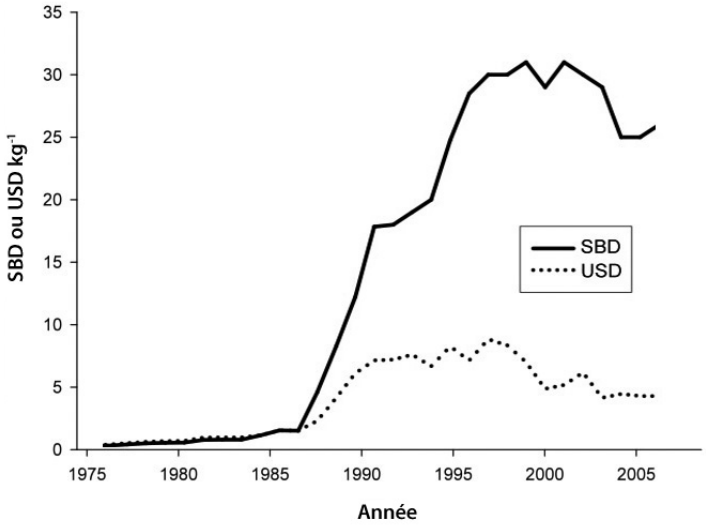

Figure 3. Prix du troca à l'achat aux Îles Salomon, de 1976 à 2006.

provenant de la section des permis du Ministère de la pêche et des ressources marines des Îles Salomon et portant sur l'année 2006. Les données de 1955 à 1971 se sont avérées difficiles à obtenir.

Valeur économique du troca

En 1954, les exportations de troca ont atteint 717 tonnes (fig. 2), soit la production annuelle la plus élevée jamais enregistrée aux Îles Salomon (valeur d'environ 300 000 USD). Les prises annuelles enregistrées au cours des années 1970 étaient variables, mais elles ont atteint en moyenne 410 t pour la période 1972–1979 (fig. 2). Toutefois, le prix était bas (0,60 SBD par kg, soit environ 0,60 USD par kg) (fig. 3). De 1980 à 1989, les prises étaient moins variables, sauf en 1986, où les exportations ont atteint environ 700 t (fig. 2).

À partir de 1987, le prix payé pour le troca a augmenté rapidement (fig. 3). En 1990, il s'établissait à 15 SBD par kg, et en 1996, il atteignait 28 SBD par kg. Pendant cette période, une part substantielle de la production a été vendue à des usines locales de fabrication de boutons. Malgré les prix élevés et stables, la production a atteint un plateau pour ensuite chuter à son plus bas niveau de l'histoire de cette pêcherie (< 100 tonnes par an). De la fin

des années 1990 au début des années 2000, la production annuelle moyenne n'a augmenté que légèrement pour atteindre > 150 tonnes par an. Ces chiffres donnent à penser que les stocks auraient subi dans beaucoup de régions du pays un appauvrissement en série dû à la surpêche au cours des années 1980 et au début des années 1990. L'appauvrissement en série s'observe lorsque les pêcheurs exploitent les récifs productifs les plus proches, et se déplacent graduellement vers d'autres récifs à mesure que les stocks s'épuisent. La production nationale demeure ainsi assez constante pendant une longue période de temps, mais elle finit par chuter brutalement lorsque tous les stocks accessibles sont épuisés.

La légère hausse de production observée en 1999 correspond à une période de tensions ethniques au cours de laquelle beaucoup de gens ayant perdu leurs revenus se sont tournés vers la pêche du troca. L'interception et la confiscation par le Ministère des pêches d'un énorme chargement de trocas de diamètre de moins de 6 cm à la base (largement sous la taille minimale réglementaire de 8 cm) au cours de cette période vient corroborer cette analyse (Ben Buga, comm. pers.).

Comparaison avec d'autres États et Territoires insulaires océaniens

Il est désormais impératif que les stocks de trocas qui restent aux Îles Salomon soient correctement évalués et protégés contre la surpêche. Une enquête sur les invertébrés effectuée dans quatre sites des Îles Salomon en 2006 par le projet PROCFish/C de la CPS a déterminé que la densité des trocas n'atteignait plus que 11 coquillages par hectare dans des zones de pêche de trocas qui comptaient autrefois parmi les plus productives (Sandfly, Marau, Chumbikopi et Rarumana). Les densités moyennes de trocas établies dans ces quatre sites étaient faibles comparativement à celles mesurées dans d'autres sites océaniens (fig. 4).

Recommandations

À la lumière de la diminution importante des prises de trocas observée au cours de la dernière décennie, le Ministère des pêches et des ressources marines des Îles Salomon se doit de mettre en œuvre les correctifs appropriés afin de rétablir les stocks à des niveaux de production plus élevés.

La réglementation des Îles Salomon interdit la récolte des trocas dont le diamètre basal est inférieur à 8 cm ou supérieur à 12 cm. Or, la chute brutale de la production observée depuis le milieu des années 1990 donne à conclure que cette restriction ne suffit pas à empêcher la surpêche. Il conviendrait plutôt de limiter strictement les saisons de pêche, à l'exemple de ce qui se fait aux Îles Cook et à Palau, où les densités dépassent 300 coquillages par hectare (fig. 4), en plus d'imposer des limites minimale et maximale de taille pour assurer une exploitation viable de la ressource.

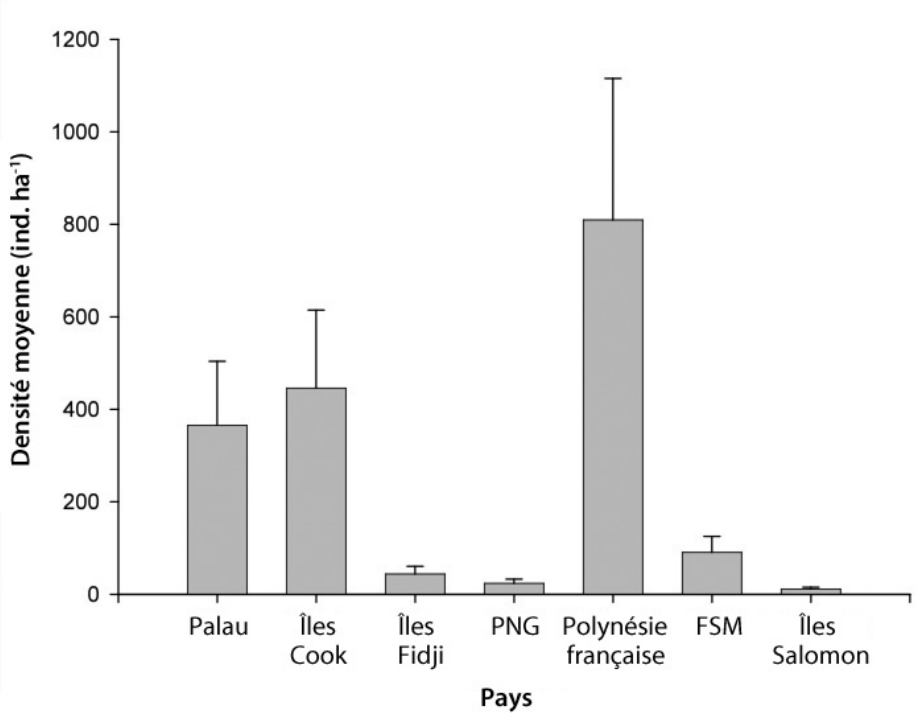

Figure 4. Densités moyennes de trocas dans les pays visés par les études PROCFish/C de 1999 à 2007.
Les barres verticales représentent l'écart-type.
PNG = Papouasie-Nouvelle-Guinée; FSM = États fédérés de Micronésie.

Par ailleurs, compte tenu de l'état critique des stocks actuels de trocas aux Îles Salomon, plusieurs autres mesures devraient être mises en œuvre.

1) Décréter immédiatement un moratoire sur les exportations de trocas, et le maintenir jusqu'à ce que les stocks soient rétablis à des niveaux de production plus élevés (c'est-à-dire, 200 à 300 coquillages par hectare). Pendant la période d'application de ce moratoire, un plan de gestion des stocks devrait être élaboré afin de veiller à la pérennité de cette ressource dans le futur.
2) Pendant le moratoire, transplanter des stocks sélectionnés de trocas à partir de l'aire de conservation des ressources marines des îles Arnavon dans d'autres zones récifales du pays (par exemple, Olevugha et Nggela) dont les stocks sont épuisés afin d'accélérer le rétablissement des populations reproductrices.
3) Trois à cinq ans après l'imposition du moratoire, procéder à des évaluations des stocks dans des zones représentatives du pays afin de vérifier si les objectifs de rétablissement ont été atteints. Si les résultats sont insatisfaisants, poursuivre ces évaluations régulières (chaque année ou tous les deux ans) jusqu'à ce qu'il devienne évident que le moratoire peut être levé. (Il est probable que l'interdiction pourra être levée plus tôt dans certaines provinces.)
4) Avant de lever le moratoire dans une province donnée, établir un total autorisé de capture (TAC) viable à partir des densités de trocas par hectare, de la superficie totale de l'habitat des trocas et du niveau d'exploitation durable (30–40 % du stock exploitable). Si la gestion des TAC provinciaux s'avère trop difficile, on souhaitera peut-être opter pour un TAC national.
5) Déterminer dans chaque province les dates et la durée de la saison de récolte de trocas requise pour respecter le TAC recommandé. Les dispositions relatives à la mise en œuvre de ce système et à la surveillance de son application devraient être planifiées en consultation avec les collectivités locales de pêcheurs.
6) Établir un calendrier séquentiel des saisons de récolte de chaque province de manière à fournir aux exportateurs un approvisionnement continu pendant la plus grande partie de l'année.
7) Maintenir les limites de la fourchette de taille à 8 (minimum) et 12 (maximum) centimètres de diamètre basal, et appliquer ces limites aux TAC de chaque province.

Remerciements

Merci à M. Johann Bell (spécialiste des pêches à la CPS) pour ses observations utiles, à Mme Rosalie Masu, du Ministère des pêches et des ressources marines des Îles Salomon, qui a fourni les données récentes sur la production et les prix des trocas, ainsi qu'à M. Christain Ramofafia, chef du Ministère des pêches et des ressources marines des Îles Salomon et M. Kim Friedman (anciennement chargé de recherche en ressources halieutiques auprès du projet PROCFish/C de la CPS) qui ont formulé des suggestions utiles pour améliorer le présent article.

Références

Adams T., Ramohia P., Amos M. and Lokani P. 1992. Pilot survey of the status of trochus and beche-de-mer resources in the Western Province of the Solomon Islands with options for management. SPC IFRP unpublished country report, Noumea.

Foale S. 1998. Assessment and management of the trochus fishery at West Nggela, Solomon Islands: An interdisciplinary approach. Ocean and Coastal Management 40:187–207.

Leqata J. 1997. Trochus assessment, management and development in the Solomon Islands. In: Workshop on Trochus Resource Assessment, Management and Development. Integrated Coastal Fisheries Management Project. Technical document no. 13. Secretariat of the Pacific Community, Noumea, New Caledonia.

Pel H. van 1956. A survey of fisheries resources in the British Solomon Islands Protectorate with recommendations for their development. Secretariat of the Pacific Community, Noumea, New Caledonia. 32 p.

Richards A., Bell L. and Bell J. 1994. Inshore fisheries resources of Solomon Islands. Marine Pollution Bulletin 29:90–98.